



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2021.46

DECISION N° N 2021-46 DU 17 DECEMBRE 2021 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

Vu la décision n° N 2019-27 du 22 octobre 2019 du Président de l'Etablissement Français du Sang renouvelant Monsieur Christian GACHET dans ses fonctions de Directeur de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Grand Est,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Directeur de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Grand Est exercées par Monsieur Christian GACHET au 31 décembre 2021.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 17 décembre 2021,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang